

LE CYCLE DE VIE D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA



LA DEMANDE EST CONSIGNÉE

La demande de subvention est consignée à la réception

LA DEMANDE EST ENREGISTRÉE

L'adjoint du programme enregistre la demande de subvention et avise le candidat de la réception de sa demande.



L'ADMISSIBILITÉ EST VÉRIFIÉE

Le consultant de programmes vérifie l'admissibilité, puis compile une longue liste de pairs évaluateurs potentiels pour former le jury.

LE MATÉRIEL D'APPOINT EST RÉVISÉ

L'adjoint du programme passe en revue le matériel d'appoint et prépare une trousse qui sera envoyée aux pairs évaluateurs.



LE CAM COMMUNIQUE AVEC LES PAIRS ÉVALUATEURS POTENTIELS

L'adjoint du programme communique avec les pairs évaluateurs potentiels et inscrit tous les pairs *disponibles* à la courte liste.

LES PAIRS ÉVALUATEURS FINAUX SONT CHOISIS

Le consultant choisit les pairs évaluateurs finaux à partir de la courte liste. Une trousse pour le jury est envoyée aux pairs évaluateurs finaux.



RÉUNION DU JURY - PRISE DE DÉCISION

Prise de décision finale sur les approbations et les refus.

UNE LETTRE EST ENVOYÉE

Le consultant envoie les lettres d'« approbation » et de « refus » aux candidats à la subvention.



UNE ENTENTE DE FINANCEMENT EST ENVOYÉE

Si la subvention est approuvée, une entente de financement est envoyée. Si elle est refusée, il est possible de demander une rétroaction au consultant.

UN RAPPORT FINAL EST REQUIS

Les bénéficiaires d'une subvention doivent soumettre un rapport final afin d'être admissibles à présenter de nouvelles demandes de subvention à l'avenir.

